



Prix MAIF **pour la sculpture**

Annexes au règlement
Édition 2022

> IMPORTANT

Les annexes doivent impérativement être complétées, signées et jointes à tout dossier de candidature (en complément des documents demandés à l'article 6 du règlement).

Annexe n° 1 - Fiche d'inscription

L'annexe 1 comporte :

- **une fiche d'inscription de l'artiste candidat** (annexe 1.A) ;
- **une fiche d'inscription du collectif d'artistes candidat** (annexe 1.B).
Dans le cas d'un candidat collectif d'artistes, il est demandé :
 - de remplir la fiche d'inscription du collectif (annexe 1.B) ;
 - et que chaque artiste membre du collectif renseigne la fiche d'identité de l'artiste candidat (annexe 1.A).

Annexe n° 2 - Déclaration sur l'honneur

L'annexe 2 comporte :

- **une déclaration sur l'honneur de l'artiste candidat** (annexe 2.A) ;
- **une déclaration sur l'honneur du collectif d'artistes candidat** (annexe 2.B).
Dans le cas d'un candidat collectif d'artistes constitué en personne morale (société ou association), il est demandé :
 - de remplir la déclaration du collectif (annexe 2.B) ;
 - et que chaque artiste membre du collectif renseigne la fiche d'identité de l'artiste candidat (annexe 2.A).

Annexe n° 3 - Autorisation d'utilisation de mon projet

Annexe n° 4 - Cession des droits de propriété intellectuelle sur l'œuvre

Annexe n° 5 - Aide-mémoire

Annexe n° 1 - Fiche d'inscription

Annexe 1.A. IDENTITÉ ET PRÉSENTATION DE L'ARTISTE CANDIDAT

Merci d'écrire lisiblement en majuscules

L'ARTISTE CANDIDAT*

Civilité* : Mme M.

Nom*

Prénom*

Pseudonyme*

Date de naissance*

Lieu de naissance*

Adresse postale*

.....

.....

Téléphone*

Mail*

Site(s) internet

Réseaux sociaux

.....

.....

- Je certifie être résident français.
- Je certifie avoir la pleine capacité pour présenter ma candidature. À défaut de capacité juridique, je joins à la présente l'autorisation de mon représentant légal (curateur, tuteur).

JOINDRE UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE ET UNE COPIE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ DE L'ARTISTE

Dans le cas où l'artiste exercerait son art à travers une structure juridique :

Forme sociale : Association SARL/EURL
 SAS/SASU Autre (Précisez)

Représentant légal (Précisez Nom/Prénom/
Fonction)

Adresse postale*

.....

.....

Téléphone*

Mail*

Site(s) internet

Réseaux sociaux

.....

.....

JOINDRE UN EXTRAIT K-BIS/CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

Fait le
à

Signature de l'artiste :

Qui dépose le dossier d'appel à candidatures pour le Prix MAIF pour la sculpture ?

L'artiste lui-même

Le collectif d'artistes (Nom du collectif)

Une galerie mandatée par l'artiste (Nom et coordonnées de la galerie)

Adresse postale

Téléphone* Mail*

* Informations à caractère obligatoire.

Concours gratuit et sans obligation d'achat. Les données à caractère personnel recueillies par ce document ont pour finalité la participation au concours. Elles sont destinées à MAIF, responsable du traitement et à l'art en plus, prestataire partenaire du concours. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous pouvez exercer vos droits à tout moment auprès de MAIF, Service Relations extérieures, 200, avenue Salvador Allende, CS 90000, 79038 Niort cedex 9 ou par e-mail : prixmaif@gmail.com. Vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données du groupe MAIF à l'adresse postale ci-dessus ou par e-mail : vosdonnees@maif.fr. Pour plus d'informations sur les traitements de données, merci de vous reporter à l'article 20 du règlement.

Annexe n° 1 - Fiche d'inscription

Annexe 1.B. IDENTITÉ ET PRÉSENTATION DU COLLECTIF D'ARTISTES

Merci d'écrire lisiblement en majuscules

LE COLLECTIF D'ARTISTES*

Nom du collectif*

Forme sociale :

Association - Dans le cas d'une association préciser la préfecture concernée et le numéro d'enregistrement :

SARL/EURL SAS/SASU

Regroupement de personnes physiques sans création d'une personne morale

RCS de (Ville)

Numéro

JOINDRE UN EXTRAIT K-BIS/CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

Autre (Précisez)

Date de création du collectif d'artistes

Siège social*

Téléphone*

Mail*

Site(s) internet

Réseaux sociaux

LES MEMBRES DU COLLECTIF*

Nombre*

Nom ou pseudonyme des membres*

1

2

3

4

5

6

7

JOINDRE POUR CHAQUE MEMBRE LA FICHE D'IDENTITÉ DE L'ANNEXE 1.A COMPLÉTÉE

Représentant légal si structure juridique (Précisez Nom/Prénom/Fonction)

Désignation du membre référent (si le collectif n'est pas doté de la personnalité morale et n'a donc pas de représentant légal) :

Nom *

Téléphone*

Mail*

- Je certifie que le collectif d'artiste et l'ensemble de ses membres sont résidents en France.

Fait le à

Signature du représentant légal (en cas de structure juridique) ou de référent (en l'absence de structure juridique) :

Qui dépose le dossier d'appel à candidatures pour le Prix MAIF pour la sculpture ?

Le collectif d'artistes (Nom du collectif)

Une galerie mandatée par le collectif d'artistes (Nom et coordonnées de la galerie)

Adresse postale

Téléphone* Mail*

* Informations à caractère obligatoire.

Concours gratuit et sans obligation d'achat. Les données à caractère personnel recueillies par ce document ont pour finalité la participation au concours. Elles sont destinées à MAIF, responsable du traitement et à l'art en plus, prestataire partenaire du concours. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous pouvez exercer vos droits à tout moment auprès de MAIF, Service Relations extérieures, 200, avenue Salvador Allende, CS 90000, 79038 Niort cedex 9 ou par e-mail : prixmaif@gmail.com. Vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données du groupe MAIF à l'adresse postale ci-dessus ou par e-mail : vosdonnees@maif.fr. Pour plus d'informations sur les traitements de données, merci de vous reporter à l'article 20 du règlement.

Annexe n° 2 - Déclaration sur l'honneur

Annexe 2.A. DÉCLARATION SUR L'HONNEUR - ARTISTE

Merci d'écrire lisiblement en majuscules

Je soussigné(e),
né(e) le à
demeurant

certifie sincère ce qui suit :

- être l'unique auteur du projet que je soumetts au jury du Prix MAIF pour la sculpture ;
 - que l'œuvre proposée est une création originale, matérialisée d'une manière inédite ;
 - que l'œuvre proposée ne comporte aucun emprunt à une œuvre préexistante protégée par le droit d'auteur ;
 - que l'œuvre proposée ne porte pas atteinte au(x) droit(s) de tiers et ne constitue aucune infraction à quelque règlement ou loi que ce soit (et notamment ne constitue aucune atteinte aux droits de la personnalité ou à la réputation d'autrui, aux droits de la propriété industrielle, droits d'auteur et est insusceptible de caractériser un acte de parasitisme) ;
 - ne pas avoir cédé à quelque personne que ce soit de droit quelconque sur le projet proposé ;
 - ne pas maîtriser la technologie innovante proposée ;
 - ne pas avoir proposé à quelque personne que ce soit (producteur, galerie, autres concours ou prix, etc.) un projet identique ou similaire au projet proposé au Prix MAIF pour la sculpture - 2022 ;
 - ne pas avoir initié un processus de production identique ou similaire à celui présenté dans le cadre de l'appel à projets ;
 - ne pas promouvoir des valeurs contraires à celles de MAIF (respect de la personne, solidarité, tolérance) ;
 - ne pas avoir été définitivement condamné(e) pour des faits de contrefaçon et/ou de parasitisme.
-
- Je déclare avoir pris connaissance du règlement et l'approuver sans réserve. Je m'engage à faire preuve de loyauté dans le cadre de ma participation au Prix.
 - Je certifie sincères l'ensemble des documents fournis.
 - Je déclare ne pas être lié(e) avec quelque tiers que ce soit par un accord d'exclusivité d'exposition et/ou par un pacte de préférence qui m'obligerait à proposer en priorité toute création à mon cocontractant (et notamment un producteur et/ou à une galerie).
 - Dans le cas contraire, je déclare avoir obtenu l'accord de mon cocontractant et être libre de participer au Prix MAIF pour la sculpture, ce dont je suis en mesure de justifier a première demande.
 - Je déclare que mon emploi du temps me permet de participer aux différentes étapes du Prix détaillées dans le règlement, pour lesquelles je m'engage à me rendre disponible.

Communication autour de ma participation au Prix, je m'engage à :

- ne pas publier, en tout ou partie, le projet présenté au Prix MAIF pour la sculpture 2022 avant la remise finale du Prix ;
- associer systématiquement l'Organisateur à toute publication que je posterai en ligne évoquant ma participation au Prix par le biais du hashtag #prixmaifpourlasculpture ;
- toujours parler du Prix, de l'Organisateur, des autres candidats, des partenaires du Prix en des termes positifs et respectueux.

Divulgateion

J'accepte par avance, en cas d'œuvre inédite, que la première divulgation intervienne dans le cadre du Prix MAIF pour la sculpture, selon le calendrier fixé par l'Organisateur, conformément au règlement et dans le cadre d'une communication harmonisée arrêtée d'un commun accord avec l'Organisateur et son agence de communication l'art en plus. Je m'engage à ne pas divulguer le projet soumis :

- avant l'issue de l'appel à projets, si ma candidature n'était pas retenue ;
- avant l'inauguration, si ma candidature était retenue.

J'accepte par avance, dans le cas où mon œuvre serait lauréate, de régulariser un contrat de commande avec l'Organisateur, comprenant une cession non exclusive de mes droits d'auteur sur l'œuvre, pour les besoins de la communication autour du Prix MAIF pour la sculpture et autour de mon œuvre.

Je serai responsable en cas d'inexactitude de la présente déclaration. Je garantis MAIF contre toute réclamation et/ou recours de tous tiers à cet égard.

Fait à le

Signature de l'artiste

Annexe n° 2 - Déclaration sur l'honneur

Annexe 2.B. DÉCLARATION SUR L'HONNEUR - COLLECTIF D'ARTISTES

Merci d'écrire lisiblement en majuscules

Nom du collectif d'artistes :

Forme sociale : à

Association

Dans le cas d'une association préciser la préfecture concernée et le numéro d'enregistrement :

.....
.....

Société commerciale (SAS/SASU/SAL/EURL, etc.)

RCS de (Ville à compléter)

Numéro

Regroupement de personnes physiques sans création d'une personne morale

Autre (précisez)

Représenté par son représentant légal (en cas de personnalité juridique) ou son référent
(en l'absence de personnalité juridique) :

M./Mme (cf annexe 1.B)

Certifie sincère ce qui suit :

- notre collectif d'artistes est l'unique auteur du projet que nous soumettons au jury du Prix MAIF pour la sculpture ;
- l'œuvre proposée est une création originale, matérialisée d'une manière inédite ;
- l'œuvre proposée ne comporte aucun emprunt à une œuvre préexistante protégée par le droit d'auteur ;
- l'œuvre proposée ne porte pas atteinte au(x) droit(s) de tiers et ne constitue aucune infraction à quelque règlement ou loi que ce soit (et notamment ne constitue aucune atteinte aux droits de la personnalité ou à la réputation d'autrui, aux droits de la propriété industrielle, aux droits d'auteur et est insusceptible de caractériser un acte de parasitisme).

Certifie que notre collectif :

- n'a pas cédé à quelque personne que ce soit de droit quelconque sur le projet proposé ;
- ne maîtrise pas la technologie innovante proposée dans le projet ;
- n'a pas proposé à quelque personne que ce soit (producteur, galerie, autres concours, etc.) un projet identique ou similaire au projet proposé au Prix MAIF pour la sculpture - 2022 ;
- n'a pas initié un processus de production identique ou similaire à celui présenté dans le cadre de l'appel à projets ;
- ne promeut pas des valeurs contraires à celles de MAIF (respect de la personne, solidarité, tolérance) ;
- n'a pas été définitivement condamné(e) pour des faits de contrefaçon et/ou de parasitisme.

Notre collectif déclare avoir pris connaissance du règlement et l'approuver sans réserve. Notre collectif s'engage à faire preuve de loyauté dans le cadre de sa participation au concours.

Le collectif certifie sincère l'ensemble des documents fournis.

Le collectif déclare ne pas être lié avec quelque tiers que ce soit par un accord d'exclusivité d'exposition et/ou par un pacte de préférence qui l'obligerait à proposer en priorité toute création à son cocontractant (et notamment un producteur et/ou à une galerie).

Dans le cas contraire, le collectif déclare avoir obtenu l'accord de son cocontractant et être libre de participer au Prix MAIF pour la sculpture, ce dont le collectif est en mesure de justifier à la première demande.

Le collectif déclare que l'emploi du temps de chacun de ses membres leur permet de participer aux différentes étapes du Prix détaillées dans le règlement, pour lesquelles ils s'engagent à se rendre disponibles.

Le collectif déclare ne pas être en état de cessation de paiement.

Communication autour de ma participation au Prix, le collectif s'engage à :

- ne pas publier, tout ou partie, le projet présenté au Prix MAIF pour la sculpture 2022 avant la remise finale du Prix ;
- associer systématiquement l'Organisateur à toute publication en ligne évoquant sa participation au Prix par le biais du hashtag #prixmaifpourlasculpture ;
- toujours parler du Prix, de l'Organisateur, des autres candidats, des partenaires du Prix en des termes positifs et respectueux.

Divulgation

Le collectif accepte par avance, en cas d'œuvre inédite, que la première divulgation intervienne dans le cadre du Prix MAIF pour la sculpture, selon le calendrier fixé par l'Organisateur du Prix, conformément au règlement et dans le cadre d'une communication harmonisée arrêtée d'un commun accord avec l'Organisateur et son agence de communication l'art en plus. Le collectif s'engage à ne pas divulguer le projet soumis :

- avant l'issue de l'appel à projets, si sa candidature n'était pas retenue ;
- avant l'inauguration, si sa candidature était retenue.

Le collectif accepte par avance, dans le cas où son œuvre serait lauréate, de régulariser un contrat de commande avec l'Organisateur, comprenant une cession non exclusive des droits d'auteur sur l'œuvre du collectif et de chacun de ses membres, pour les besoins de la communication autour du Prix, autour de l'œuvre et du collectif.

Le collectif est responsable, en cas d'inexactitude, de la présente déclaration.

Le collectif garantit MAIF contre toute réclamation et/ou recours de tous tiers à cet égard.

Fait à le

Signature du représentant légal (en cas de structure juridique) **ou de référent** (en l'absence de structure juridique)

Annexe n° 3 - Autorisation d'utilisation de mon projet

Je soussigné(e)

Né(e) le à

demeurant

Déclare et garantis avoir pleins pouvoirs et qualités pour m'engager dans les termes des autorisations ci-après.

1. AUTORISATION D'UTILISATION DES ELEMENTS DE MON PROJET

J'autorise, à titre gracieux, MAIF et/ou ses partenaires (et notamment l'art en plus) à utiliser, dans les conditions ci-après exposées, tout ou partie, les éléments communiqués dans le cadre de mon dossier de participation au Prix MAIF pour la sculpture 2022 (et notamment, mon projet original : œuvre, maquette(s), dessin(s) préparatoire(s), vidéo(s), cliché(s), visuel(s), mon portfolio, mon portrait/image, etc. - liste non limitative telle que communiquée dans le cadre de mon dossier de candidature - et ci-après désignés « Mes « Éléments Incorporels ») sur lesquels je garantis être seul(e) titulaire des éventuels droits incorporels.

2. AUTORISATION D'UTILISATION DES ÉLÉMENTS DE MON PROJET

2.1 AUTORISATION DE ME PHOTOGRAPHER OU DE ME FILMER

J'autorise à titre gracieux, MAIF à fixer et/ou faire fixer (images fixes ou animées) tout ou partie les attributs de ma personnalité : image et/ou voix) par tous moyens (photographies, film, etc.) dans le cadre du Prix MAIF pour la sculpture 2022, ainsi qu'à fixer, à cette occasion, tout ou partie de mon projet et notamment :

- lors de la réunion avec le jury, si mon projet est sélectionné parmi les finalistes ;
- à l'occasion de la remise de Prix, si mon projet est sélectionné parmi les finalistes ;
- à l'occasion de la réalisation de l'œuvre (fixation du processus de production de l'œuvre), si mon œuvre est lauréate.

2.2. AUTORISATION D'UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES OU DES FILMS

J'autorise, en conséquence, MAIF à reproduire et/ou représenter, pour les besoins de la communication du Prix MAIF pour la sculpture auquel j'ai spontanément participé, tout ou partie « Mes Éléments Incorporels » (supra 1 et 2) ainsi que les attributs de ma personnalité (supra 1 et 2), sur tous supports, par tous moyens connus ou non et notamment les droits énumérés ci-après (liste indicative mais non limitative). Cette autorisation est consentie pour les besoins du déroulement (vote des collaborateurs) et de la communication du Prix MAIF pour la sculpture 2022.

Que ce soit :

- le droit de divulguer, le droit de reproduire et/ou de représenter, de communiquer au public, tout ou partie, « Mes Éléments Incorporels » et les attributs de ma personnalité, fixes ou animés, sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, en tous formats, tous rapports de cadrage, sans limitation du nombre d'exemplaires et de diffusions, sous toute forme, par tous modes, en vue de la réception en tous lieux publics ou privés, par tous réseaux et moyens de communications, par toutes technologies (notamment par reproduction sur sites internet, extranet, par édition,

par télédiffusion, etc.). Le droit de reproduire et/ou de représenter « Mes Éléments Incorporels » et les attributs de ma personnalité, tout ou partie, sur tout support et notamment sur toutes affiches, affichettes, brochures, journaux, communiqués de presse, dossiers de presse, articles de presse, newsletter (interne et externe), toutes éditions littéraires, catalogues, sites internet et réseaux sociaux, dans tous rapports annuels et plus généralement sur tous supports de communication physiques ou numériques, etc. Le droit de reproduire et/ou de représenter, tout ou partie, « Mes Éléments Incorporels » et les attributs de ma personnalité en noir et blanc et/ou en couleurs, en tous formats, le droit de retoucher/incruster Mes Éléments Incorporels ainsi que les attributs de ma personnalité et d'y incruster tout logo ou image et notamment le logo de MAIF et des partenaires de ce Prix ;

- le droit d'organiser en tous lieux (et notamment au siège de la MAIF), toute(s) exposition(s) individuelle(s) ou collective(s) représentant tout ou partie de « Mes Éléments Incorporels ».
- le droit de diffuser tout ou partie de mon dossier de candidatures aux collaborateurs MAIF afin que ceux-ci participent à la désignation du lauréat, conformément au règlement du Prix MAIF pour la sculpture.
- le droit pour MAIF de céder tout ou partie des droits ci-dessous aux partenaires du Prix MAIF pour la sculpture.

La présente autorisation est consentie pour le monde entier, pour une période de dix (10) ans à compter de la date de signature. À l'expiration de cette première durée, la présente autorisation se renouvellera par tacite reconduction pour des périodes successives de cinq (5) ans, sauf dénonciation respectant un préavis de deux (2) mois avant le terme de chacune des périodes. La dénonciation devra être adressée à MAIF - Secrétariat général - 200 avenue Salvador Allende CS 90000 - NIORT (79000), par lettre recommandée avec accusé de réception, seule la date de réception étant prise en compte.

3. CREDIT(S)

Autorise MAIF à accompagner ces diffusions de courtes légendes et/ou des rédactionnels.

Toute reproduction des attributs de ma personnalité sera accompagnée de :

mon état civil mon pseudonyme
- du nom du collectif d'artistes auquel j'appartiens.

Toute reproduction de tout ou partie de « Mes Éléments Incorporels » sera accompagnée du crédit suivant :

© NOM DE L'ARTISTE ou PSEUDONYME, NOM DE L'ŒUVRE PROPOSÉE, Prix MAIF pour la sculpture 2022.

Dans le cas d'un projet proposé par un collectif d'artistes :

© NOM DU COLLECTIF, NOM DE L'ŒUVRE PROPOSÉE, Prix MAIF pour la sculpture 2022.

4. SIGNATURES

1 - CANDIDAT INDIVIDUEL

Fait à le

Signature de l'artiste candidat

2- COLLECTIF D'ARTISTES

Fait à le

Signature du représentant légal (en cas de structure juridique) **ou de référent** (en l'absence de structure juridique)

Et signatures de tous les membres du collectif (impérative en raison de l'autorisation d'utiliser les attributs de la personnalité de chacun des membres)

Annexe n° 4 - Cession des droits de propriété intellectuelle sur l'œuvre

Je soussigné(e)
né(e) le à
demeurant

m'engage par avance, dans le cas où je serai lauréat du Prix MAIF, à céder gracieusement, à titre non exclusif à MAIF, l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents à mes œuvres (un exemplaire que je conserverai et un exemplaire que MAIF conservera) et ce, pour le monde entier et pour la durée des droits d'auteur.

Les droits cédés sont constitués de la totalité des droits de reproduction et de représentation de l'œuvre, et plus précisément :

Le droit de reproduction

Le droit de reproduire et/ou de faire reproduire, ensemble ou séparément, tout ou en partie, l'œuvre ou les photographies et/ou films de l'œuvre et/ou le titre de l'œuvre dans tous les rapports de cadrage, par tous moyens et tous procédés techniques et moyens de reproduction connus ou inconnus à ce jour (et notamment par imprimerie, lithographie, gravure, photocomposition, photocopie, télécopie, sérigraphie, numérisation, téléchargement, décompression et compression de fichiers, scanner, et/ou tous procédés analogues), sur tous supports analogiques, magnétiques et numériques connus et à venir (et notamment papier, carton, plastique, tissus, cuir, diapositive, film, microfilm, vidéo, cinéma tous millimétrages, informatique, optique, carte à mémoire, disquette, CD, CDR, CD Rom, CDI, DVD, DVDR, DVDI, DVD Rom...), sans limitation du nombre d'exemplaires non plus que du nombre de diffusion.

Le droit de représentation

Le droit de représenter ou de faire représenter et de communiquer au public l'œuvre ou les photographies et/ou films de l'œuvre et/ou le titre de l'œuvre dans tous les rapports de cadrage, ensemble ou séparément, tout ou en partie, par tous procédés connus ou inconnus à ce jour, et notamment, par exposition publique de l'œuvre (notamment dans les galeries, musées, sites MAIF, parcs d'activités, établissements culturels, etc.), représentation publique, radiodiffusion et/ou télédiffusion hertzienne et/ou numérique et/ou par câble et/ou par satellite, sur tous réseaux informatiques, télématiques et de télécommunication (Internet, intranet, réseau de téléphonie mobile, etc.).

Le droit d'adaptation

Le droit d'adaptation, ensemble ou séparément, tout ou en partie, des photographies et/ou films de l'œuvre, notamment par recadrage et modification du support de reproduction, afin de satisfaire à des impératifs techniques de fabrication des œuvres supports de communication, ou de permettre la nécessaire harmonisation desdites œuvres incorporant lesdites photographies et/ou films en vue de leur reproduction, représentation et communication au public dans les termes ci-dessus définis.

Il est précisé que les droits ci-dessus définis sont cédés à MAIF par l'artiste et/ou par le collectif d'artistes afin de lui permettre de promouvoir (communication interne et externe) le Prix MAIF pour la sculpture, l'œuvre et l'artiste et/ou le collectif d'artistes.

Je garantis que l'œuvre, objet de la présente cession, ne contient rien qui puisse tomber sous le coup des lois en vigueur et plus particulièrement des lois relatives à la contrefaçon.

D'une façon générale, je garantis MAIF contre tout trouble, revendication ou éviction quelconque qui porterait atteinte à la jouissance paisible des droits que je cède par les présentes à ces dernières.

SIGNATURES

1 – Candidat individuel

Fait à le

Signature de l'artiste candidat

2 – Collectif d'artistes

Fait à le

Signature du représentant légal (en cas de structure juridique) **ou de référent** (en l'absence de structure juridique)

Annexe n° 5 - Aide-mémoire

Document d'aide - ne pas renvoyer avec le dossier de candidature - à conserver par l'artiste une fois le contenu de son dossier d'appel à candidature vérifié.

À COCHER POUR NE RIEN OUBLIER :

> Avez-vous bien rempli le formulaire de pré-inscription en ligne via le lien ci-dessous ?

<https://forms.gle/BxBsEd3wNZv7G72x5>

> Avez-vous complété le dossier de candidature en version papier (format A4, de couleurs de préférence) avec les éléments ci-dessous :

Partie administrative

- Un justificatif de domicile (facture...).
- Copie pièce identité de l'artiste candidat (en cas de collectif d'artistes, de chaque artiste membre du collectif).
- Extrait k-bis de moins de 3 mois (si société) ou justificatif d'enregistrement (si association).
- Toutes les annexes du règlement **complétées, datées et signées.**

Partie artistique

- Le CV de chaque artiste et une présentation du collectif d'artistes, s'il en est.
- Un portfolio présentant une sélection d'œuvres emblématiques de votre travail (max. deux pages)
- Une lettre de motivation expliquant les raisons de votre participation au Prix.
- Une lettre d'intention présentant le projet et votre démarche pour le Prix, l'approche créative, les objectifs, la pertinence d'une exposition au public, titre envisagé... (max. deux pages).
- Une **description technique précise du projet** : matériau(x), technique(s) envisagée(s), dimensions, possibilités et contraintes d'expositions, maintenance...
- Des visuels en couleurs (photos, dessins, modélisations numériques ou autres reproductions).
- Un budget prévisionnel (dans la limite des 40 000 € TTC alloués et comprenant la réalisation de deux exemplaires de l'œuvre et la rémunération de l'artiste/du collectif d'artistes) - cf. article 10 sur la dotation.

IMPORTANT

Joindre un double du dossier (administratif et artistique) en version digitale :

la version numérique du dossier de candidature (attention, les visuels doivent être envoyés indépendamment du dossier pdf au format jpeg ou png, en haute définition, minimum 1 Mo - 300 dpi) comprenant l'ensemble des documents cités ci-dessus doit être **envoyée par wetransfer, dropbox, google drive à l'adresse mail prixmaif@gmail.com (en un unique envoi).**

Ne pas envoyer de pièces jointes directement par mail.